



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
DE LA GUADELOUPE
2014-2017**

SOMMAIRE

PARTIE 1 - MOT D'INTRODUCTION

PARTIE 2 - ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE EN GUADELOUPE

PARTIE 3 - LES DISPOSITIFS LOCAUX
DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PARTIE 4 - LE FONDS INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PARTIE 5 - PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL 2014-2017

ANNEXES - FICHES ACTION 2014-2017

PARTIE 1 - MOT D'INTRODUCTION

En adoptant, au cours de la réunion du comité interministériel du 27 mai 2013, la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, le Gouvernement a inscrit la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité au cœur de ses priorités.

Cette préoccupation correspond à un des engagements majeurs du Président de la République de mettre en place des mesures volontaristes en faveur de la jeunesse ainsi qu'en matière d'éducation, de sécurité, de justice et de promotion des droits des femmes.

Le plan départemental de prévention de la délinquance s'inscrit dans cette perspective. Il constitue une référence commune pour tous les acteurs qui prennent part à la prévention de la délinquance.

Il comporte ainsi un programme de 17 actions structurées autour de trois priorités cohérentes avec la stratégie nationale :

- priorité 1 : programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- priorité n°2 : programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- priorité n°3 : programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

La conduite des actions dans notre région impose de faire vivre un partenariat local renforcé impliquant tous les acteurs de la prévention, et particulièrement l'État, le département, la région et les communes, et les associations également.

Ce plan répond en conséquence aux besoins identifiés et exprimés par ces différents acteurs. Il se devait d'être synthétique pour avoir une portée opérationnelle forte.

S'appuyant sur un état des lieux partagé, il propose des actions concrètes et ciblées, adaptées aux spécificités géographiques et socio-économiques de notre région.

Le Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes de la Guadeloupe l'a validé lors de sa séance du 16 avril 2014.

Jusqu'en 2017, l'ensemble de ces dispositifs définira le cadre de référence des politiques territoriales qui seront mises en œuvre par chacun des partenaires de manière à assurer la convergence des actions vers un nombre limité d'objectifs.

Ils engageront ainsi l'État, les collectivités territoriales, le tissu associatif ainsi que l'ensemble des acteurs de la prévention dans le champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement au service de cette prévention.

Basse-Terre, le

Madame Marcelle PIERROT

Préfète de la région Guadeloupe
Présidente du Conseil départemental de prévention de la délinquance

Signé

Monsieur Jacques GILLOT

Sénateur de la Guadeloupe
Président du Conseil Général de la Guadeloupe
Vice-président du Conseil départemental de
prévention de la délinquance, d'aide aux victimes
et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et
les violences faites aux femmes

Signé

Monsieur Guy ETIENNE

Procureur de la République de Pointe-à-Pitre
Vice-président du Conseil départemental de
prévention de la délinquance, d'aide aux victimes
et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et
les violences faites aux femmes

Signé

PARTIE 2 - ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE EN GUADELOUPE

- **Données générales concernant la délinquance en 2013**

Le département de la Guadeloupe a connu en 2013 une dégradation des grands agrégats de suivi de la délinquance résultant d'une aggravation du nombre de faits commis. Le département campe ainsi parmi les territoires les plus criminogènes de l'ensemble national. On déplore en effet une détérioration du nombre des atteintes à l'intégrité physique ainsi que des atteintes aux biens.

En 2013, les **atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** ont globalement progressé **de +12,22%** avec 6 336 faits constatés soit 690 faits supplémentaires par rapport à l'année 2012. Les violences physiques crapuleuses sont en particulier en hausse de +8,37 %. Les violences physiques non crapuleuses connaissent toutefois une hausse plus limitée de 4,77 % avec 2 989 faits enregistrés en 2013 contre 2 853 en 2012. Les menaces de violences ont augmenté de +30,92 %, passant de 1 106 faits recensés en 2012 à 1 448 en 2013.

Bien que les violences sexuelles aient représenté un nombre limité de faits en 2013 (268 faits), 86 faits supplémentaires ont été enregistrés par rapport à 2012 orientant la hausse de cet indicateur vers un niveau important (+47,25 %).

Le nombre de morts des suites d'un homicide en Guadeloupe s'est élevé à 35. 3 morts supplémentaires sont à déplorer en comparaison de l'année 2012 où ce chiffre s'élevait à 32. Sur les 35 morts recensés en 2013, 20 homicides concernaient la zone police et 15 concernaient la zone gendarmerie. Pour mémoire, 9 homicides se sont déroulés dans les îles du nord, portant à 44 le nombre total pour la région Guadeloupe. En 2012, le nombre de morts pour la région s'élevait à 34 (32 pour la Guadeloupe et 2 pour les îles du nord).

La progression des atteintes aux biens (AAB) est restée contenue en 2013. 14 885 faits ont été enregistrés contre 14675 en 2012 soit 210 faits supplémentaires. L'agrégat connaît ainsi une progression de **+1,43 %**. Au cours de l'année 2013, 400 VAMA avec armes à feu ont été commis sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe continentale soit une hausse de +8,99 %. 367 faits avaient été constatés en 2012. Les cambriolages ont progressé de +6,37 % avec 239 faits supplémentaires sur cette même période (3 990 en 2013 contre 3751 en 2012).

- **Les différentes formes de délinquance et leur évolution sur la période**

L'aggravation de la délinquance en Guadeloupe s'inscrit dans un processus de longue période. A l'exception en effet de l'année 2011, les chiffres de la délinquance ont connu une constante dégradation depuis 2009. Cette délinquance présente plusieurs traits :

- 1) il s'agit en premier lieu d'une **délinquance majoritairement d'appropriation et spontanée**. En 2013, il y a eu dans le département de la Guadeloupe 2,3 fois plus

d'atteintes aux biens que d'atteintes aux personnes. La grande majorité des faits commis sur les atteintes aux biens (79%) concernait des vols sans violences (11 819 faits soit un nombre équivalent à celui de 2012). Ce chiffre confirme la part prépondérante des violences non crapuleuses dans les formes de délinquance présentes dans le département

- 2) en second lieu, la **faiblesse de la grande criminalité** doit être observée. Seuls 514 faits ont été recensés en 2013. Malgré une progression de 6,4 %, la grande criminalité reste marginale dans la délinquance. L'existence de bandes criminelles sur le territoire ne permet pas d'assimiler l'activité de ces bandes à de la grande criminalité. Celles-ci, constituées en effet sur le modèle des gangs américains, ne disposent pas d'une organisation structurée en profondeur. Ce constat peut expliquer le fait qu'il n'existe pas à l'échelle de la Guadeloupe de trafic organisé d'armes à feu tel qu'on peut l'observer en métropole.
- 3) la **progression des vols à main armée a été une caractéristique notable en 2013**. L'impact médiatique de ces faits leur a donné une résonance au sein de la population. Les vols à main armée qui sont décomptés dans les atteintes aux biens ont progressé 6 fois plus vite que ce dernier agrégat en 2013 .
- 4) **l'implication des mineurs** dans les faits de délinquance connaît des améliorations. Les mineurs restent plus particulièrement impliqués dans les violences physiques crapuleuses et les violences sexuelles en ce qui concerne les atteintes aux personnes et le sont plus particulièrement dans les vols sans violence en ce qui concerne les atteintes aux biens. En 2013, 15,13 % des personnes mises en cause dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont des personnes mineures. Cette proportion représente 27,15 % pour les atteintes aux biens. Ces proportions sont encore trop élevées mais tendent à baisser entre 2012 et 2013 : -1,5 points entre les deux années pour les AVIP et baisse plus modérée pour les AAB.

- **Le taux d'élucidation en 2013**

Les taux d'élucidation en 2013 sont restés à un niveau stable et en tous points comparables à ceux observés en 2012. Ainsi, alors que le taux de résolution des AVIP atteignait 60,96 % en 2012 pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, ce taux subit un léger repli en 2013 pour atteindre 58,98 %. Ce repli reste cependant modéré et maintient l'indicateur à un niveau proche de 60 %. Il faut toutefois souligner que 76,41 % des violences physiques non crapuleuses et 70,52 % des violences sexuelles sont résolus en 2013.

Les taux de résolution des atteintes aux biens ont été faibles en 2013. Ce taux se situe à 14,40 % et se replie légèrement puisqu'il atteignait en 2012 14,58 %.

Enfin, avec 63,33 % des escroqueries et infractions économiques et financières résolues, le résultat se place à un bon niveau mais en recul par rapport à 2012 ((74,55%).

PARTIE 3 - LES DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

• **Le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD)**

Ce conseil a été créé par le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance modifié par le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives.

Le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a été créé et installé en Guadeloupe par l'arrêté préfectoral n° 805-2007 du 4 juillet 2007. Il ne s'est pas réuni dans la région depuis le mois d'octobre 2008.

Les membres ont été renouvelés par l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014, conformément aux textes régissant sa composition.

L'instance est présidée par le préfet. Le président du conseil général et le procureur de la République de Pointe-à-Pitre en sont les vice-présidents.

Le champ d'action du CDPD recouvre tous les aspects de la prévention de la délinquance. Il est une instance de dialogue, d'impulsion et de coordination. Il contribue à l'établissement d'une stratégie territoriale de prévention de la délinquance en Guadeloupe.

Le CDPD intervient dans le domaine de :

- la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes,
- la lutte contre la drogue et la prévention des conduites addictives,
- la lutte contre les dérives sectaires,
- la lutte contre les violences faites aux femmes,
- la lutte contre l'insécurité routière.

• **L'état-major de sécurité (EMS)**

Afin d'améliorer et de rendre plus efficace la lutte contre la délinquance, il est nécessaire qu'il existe une véritable continuité entre l'action menée sous la responsabilité de l'autorité préfectorale et celle relevant de l'autorité judiciaire.

Cette action s'inscrit dans le cadre des relations nouées au sein de l'état-major de sécurité créé et modifié également par les décrets du 17 juillet 2002 et 7 juin 2006 précités.

Instance de concertation des services et institutions qui concourent à la mise en œuvre locale de la politique publique de sécurité, l'état-major de sécurité est co-présidé par le préfet et le procureur de la République de Pointe-à-Pitre.

Il est composé du procureur général, du procureur de la République de Basse-Terre, des sous-préfets d'arrondissement, du directeur de cabinet et des représentants des services de l'État concourant à la sécurité intérieure, d'un représentant du recteur, le directeur régional des

finances publiques et le directeur des douanes. Selon le thème abordé, d'autres acteurs de la sécurité (bailleurs sociaux, transporteurs publics, etc.) peuvent y être ponctuellement associés. Il coordonne l'action des services de l'État dans la lutte contre l'insécurité.

• La cellule partenariale de la zone de sécurité prioritaire Pointe-à-Pitre/Abymes/Baie-Mahault

Créée à la fin de l'année 2012, la ZSP de Pointe-à-Pitre/Abymes s'étend sur un ensemble de quartiers répartis sur ces deux communes touchées par des phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine. La ZSP sera étendue à une partie de la ville de Baie-Mahault dans le courant de l'année 2014.

Les réunions mensuelles de la cellule de coordination du partenariat de la ZSP ont permis de créer une dynamique très positive en matière de prévention et d'anticipation à travers une application dès juillet 2013 de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017.

Un mécanisme de détection précoce des enfants présentant des troubles du comportement et des difficultés de socialisation a été mis en place avec un suivi personnalisé et individualisé (avec un référent de parcours pour l'enfant et pour sa famille). Ce dispositif concerne déjà une première cohorte de 50 enfants, impliquant les chefs d'établissements, les bailleurs sociaux, les équipes municipales et les éducateurs de rue. Un dispositif pour favoriser l'insertion de jeunes récidivistes à la sortie de prison, avec un suivi spécifique et individualisé, a été mis en place en lien avec le SPIP et la PJJ.

Concernant les violences faites aux femmes et le traitement des enfants victimes de violence, un dispositif d'identification des victimes avec une prise en charge individualisée de ces femmes et de leurs enfants, en lien avec les associations déjà présentes et en relation avec la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, a été mis en place. Un plan d'action complémentaire a été créé à l'endroit des auteurs de violence avec des thérapies de groupe qui n'existaient pas en Guadeloupe.

En matière de tranquillité publique, l'accent a été porté sur la prévention situationnelle, avec l'appui au développement de la vidéo-protection (60 caméras auront été déployées sur la ZSP en à la fin 2014 et 1 centre de supervision urbain ou CSU opérationnel) et des actions spécifiques à destination des commerçants (notamment un dispositif « alerte commerces » qui complète la gamme des outils de prévention tel que le guide pratique de sécurité publique). En matière de médiation enfin, au-delà des 80 médiateurs présents sur le territoire de la ZSP, un processus visant à mieux coordonner toutes les formes de médiation présentes sur le territoire afin de créer un « réseau des médiateurs » est en cours de déploiement.

• Les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, présidé par le maire, constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il favorise notamment l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques sur le territoire communal concerné.

Depuis la loi du 5 mars 2007, toutes les communes de plus de plus de 10 000 habitants doivent créer un CLSPD. Même s'il n'est pas obligatoire dans les communes comportant moins de 10 000 habitants, le CLSPD peut permettre de créer une intéressante dynamique de prévention de la délinquance au niveau communal. C'est pourquoi la préfète de la région Guadeloupe a incité à plusieurs reprises les maires pour qu'ils créent et activent leurs CLSD.

Seulement quatre communes (Le Moule, Saint-Anne, Saint-Claude et Saint-François) sont actuellement dotées d'un CLSPD.

Cependant, les bassins de délinquance excèdent parfois le territoire communal et coïncident avec les agglomérations. Si le contexte local le permet, il convient de s'interroger sur le choix du niveau intercommunal en vue de la création d'un conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD). Il faut également souligner qu'à l'échelle des intercommunalités, la mise en place d'un CISPD n'empêche pas que chaque commune membre puisse se doter de son CLPSD en fonction de la nature des problématiques observées sur son territoire. Pour l'instant, seule la communauté d'agglomération Cap Excellence dispose formellement d'un CISPD. Il convient de souligner que ce dernier concerne l'aire urbaine et inclut à ce jour la commune du Gosier.

La composition du CLSPD est fixée par l'article D 2211-2 du code général des collectivités territoriales.

Présidé par le maire ou son représentant, il comprend :

- le préfet et le procureur de la République, ou son représentant ;
- le président du conseil général ou son représentant ;
- des représentants des services de l'État désignés par le préfet ;
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques

PARTIE 4 - LE FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Créé par l'article 5 de la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, le FIPD a pour objectifs de :

- financer des actions de prévention portées par les collectivités territoriales, leurs groupements, les associations et les organismes publics ou privés en conformité avec les orientations annuelles du comité interministériel de prévention de la délinquance ainsi que celles du plan départemental de prévention de la délinquance.
- financer le développement de la vidéo-protection en tant qu'outil de prévention, de dissuasion et d'élucidation au moyen d'un budget spécifique.

Le FIPD constitue un levier essentiel de la politique de prévention de la délinquance.

En 2013, l'objectif au niveau national a été de consacrer globalement au moins 75% de la dotation à des actions de prévention de la délinquance dans les territoires prioritaires que sont les quartiers de la politique de la ville et les zones de sécurité prioritaires.

Les fonds consacrés à la vidéo-protection sont gérés par la mission de développement de vidéo-protection du ministère de l'Intérieur en lien avec les directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale et leurs référents sûreté.

PARTIE 5 - PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL 2014-2017

Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Guadeloupe s'inscrit dans la dynamique du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Il intègre également les priorités définies dans d'autres documents tels que le plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, le Projet d'action stratégique de l'Etat (PASE), le Document général d'orientation (DGO) élaboré dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière, la circulaire du ministre de l'intérieur du 25 février 2008 relative à la lutte contre les dérives sectaires et la circulaire du ministère de l'intérieur du 28 janvier 2013 sur les orientations annuelles en matière de lutte contre la délinquance. Il faut ajouter à ce cadre, les priorités d'action fixées par le ministre de l'intérieur et le ministre des outre-mer spécifiquement pour le territoire de la Guadeloupe dans leur instruction du 24 juin 2013.

Afin de répondre à l'attente de la population en matière de sécurité, le plan départemental de prévention de la délinquance se décline, comme indiqué précédemment, en trois priorités. Chaque priorité se décline en une ou plusieurs actions. Chaque action fait l'objet d'une fiche-action détaillée annexée au présent plan.

Priorité 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

- Action 1-1 : Focaliser l'action du partenariat en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance
- Action 1-2 : Lutter contre les violences en milieu scolaire
- Action 1-3 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Action 1-4 : Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires
- Action 1-5 : Améliorer les relations entre police-gendarmerie et jeunes
- Action 1-6 : Développer des actions de prévention de la récidive en direction des jeunes
- Action 1-7 : Renforcer l'autorité parentale à travers la création de la maison de la parentalité

Priorité 2 : Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- Action 2-1 : Améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales
- Action 2-2 : Coordonner les actions du partenariat local autour au moyen d'un groupe dédié
- Action 2-3 : Aider les femmes victimes de violences à atteindre l'autonomie financière et la acquérir des qualification professionnelles

Priorité 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

- Action 3-1 : Inciter l'adoption et la mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique par les communes
- Action 3-2 : Poursuivre la lutte contre la circulation des armes

- Action 3-3 : Limiter les troubles liés à la consommation d'alcool sur la voie publique
- Action 3-4 : Aménager l'espace urbain pour diminuer les sources d'insécurité
- Action 3-5 : Déployer les réseaux d'alerte rapide par SMS
- Action 3-6 : Prévenir et lutter contre les agressions dans les transports en commun

ANNEXES - FICHES ACTION 2014-2017

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017 SYNTHESE	
Fiche action A	Action n°1-1 : Focaliser l'action du partenariat en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance
Fiche action B	Action n°1-2 : Lutter contre les violences en milieu scolaire
Fiche action C	Action n°1-3 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
Fiche action D	Action n°1-4 : Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires
Fiche action E	Action n°1-5 : Améliorer les relations entre police-gendarmerie et jeunes
Fiche action F	Action n°1-6 : Développer des actions de prévention de la récidive en direction des jeunes
Fiche action G	Action n°1-7 : Renforcer l'autorité parentale à travers la création de la maison de la parentalité
Fiche-action H	Action n°2-1 : Améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales
Fiche action I	Action n°2-2 : Coordonner les actions du partenariat local autour au moyen d'un groupe dédié
Fiche action J	Action n°2-3 : Aider les femmes victimes de violences à atteindre l'autonomie financière et la acquérir des qualification professionnelles
Fiche action K	Action n°3-1 : Inciter à l'adoption et la mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique par les communes
Fiche-action L	Action n°3-2 : Poursuivre la lutte contre la circulation des armes
Fiche action M	Action n°3-3 : Limiter les troubles liés à la consommation d'alcool sur la voie publique
Fiche action N	Action n°3-4 : Aménager l'espace urbain pour diminuer les sources d'insécurité
Fiche action O	Action n°3-5 : Déployer les réseaux d'alerte rapide par SMS

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017 Fiche action A Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
Action n°1-1 : Focaliser l'action du partenariat en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance	
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Avec un chômage des moins de 30 ans très élevé (plus de 46%), la jeunesse guadeloupéenne est dans une situation dégradée, souvent précaire, ce qui l'expose particulièrement à la délinquance, et notamment la délinquance d'appropriation. • Avec plus de 15,13 % de mise en cause pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique et 27,15 % pour les atteintes aux biens pour l'année 2013, les mineurs sont davantage impliqués dans la délinquance qu'au niveau national
État des lieux	Les politiques actuellement menées, notamment par le rectorat, gagneraient à être mieux coordonnées au niveau de la région Guadeloupe, à l'image des politiques menées au sein de la ZSP depuis juillet 2013
Objectifs au niveau national	L'action du partenariat devrait se focaliser sur les jeunes les plus exposés à la délinquance afin de prévenir le premier passage à l'acte délinquant ou, plus tard, de prévenir la récidive. Les publics cibles sont les adolescents et les jeunes adultes âgés de 12 à 25 ans exposés aux faits de délinquance par des conduites à risque ou perturbatrices, décrocheurs scolaires, primo-délinquants, jeunes réitérant ou récidivistes, sortants de prison
Actions	<p>Mise en place d'un groupe de travail et d'échanges d'informations opérationnel au niveau de chaque bassin de délinquance, par exemple au niveau des CISPD, en charge des missions suivantes:</p> <p>1- Organiser la coordination des dispositifs et structures pouvant bénéficier aux jeunes exposés à la délinquance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une charte de fonctionnement et de déontologie, qui précisera les modes de saisine du groupe, les rôles de chacun et les modalités d'échange d'informations, notamment en matière de confidentialité • Création d'une fiche unique du signalement, commune à tous les acteurs de la prévention, sur la base d'une adaptation du modèle utilisé par le rectorat • Désignation d'un référent faisant office de guichet unique du signalement • Établissement d'un tableau de recensement visant à mettre en commun les connaissances des acteurs locaux de la prévention <p>2- Organiser le repérage des jeunes les plus affectés afin de les inscrire dans un parcours personnalisé de réinsertion sociale ou professionnelle</p> <p>3- Assurer le suivi des jeunes repérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • orienter la prise en charge du jeune concerné vers un dispositif existant et de se prononcer sur la nécessité ou non d'assurer un suivi au titre de la prévention de la délinquance • formuler, à l'issue des échanges sur la situation des jeunes repérés, des préconisations d'interventions spécifiques à la prévention de la délinquance • assurer le suivi du parcours du jeune concerné
Pilote	Elus intercommunaux ou maires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • État (préfecture, éducation nationale, police/gendarmerie, justice, protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation, emploi, cohésion sociale) • collectivités territoriales (commune, conseil général, conseil régional) • associations (association de prévention spécialisée, mission locale, association de médiation, points d'accueil et d'écoute jeunes, etc.) • bailleurs sociaux et tout autre acteur en charge d'une mission de service public ou d'intérêt général

Calendrier	Recensement des dispositifs et adoption de la charte avant juin 2014 Actions de repérage et de suivi tout au long de l'année.
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none">• Adoption effective de la charte• Établissement du tableau de recensement des dispositifs• Nombre de jeunes suivis par le groupe et résultats obtenus pour chacun à travers le suivi personnalisé

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action B	
Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
Action n°1-2 : Lutter contre les violences en milieu scolaire	
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • L'année 2013 a été marquée par la persistance violences scolaires en Guadeloupe, même si la rentrée de septembre a été calme. Ces violences vont de petites agressions intra-muros à infractions plus importantes (phénomènes de groupe, objets détournés, armes) • Les phénomènes de cambriolages au sein des collèges et des lycées se sont aussi développés pendant l'année 2013
État des lieux	Le rectorat a mis en place, en collaboration avec le conseil général et le conseil régional, plusieurs dispositifs visant à prévenir les violences en milieu scolaire, notamment à travers le développement de la présence dissuasive d'agents de sécurité et de la vidéo-protection
Objectifs au niveau national	Réduire drastiquement les violences aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions menées par l'Education nationale, la police et la gendarmerie nationales (référénts scolaires, traitement par la brigade des mineurs, patrouilles aux abords des lycées aux heures d'affluence) • Solliciter les polices municipales pour participer à ces patrouilles • Organiser des réunions régulières par commune associant les chefs d'établissement, les élus et les forces de sécurité • Institutionnaliser une réunion annuelle de préparation de la rentrée scolaire
Pilote	Rectorat et forces de l'ordre
Partenaires	Communes, gendarmerie, police nationale, polices municipales, éducation nationale
Calendrier	Début des actions dès l'adoption du plan
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de faits de violence commis au sein des établissements et de leurs abords • Nombre de patrouilles et d'intervention aux abords des établissements

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action C	
Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
Action n°1-3 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	
Problématique	La Guadeloupe pâtit d'un taux élevé d'absentéisme et de décrochage scolaire. Un nombre élevé de jeunes de plus de 16 ans « décrochent » avant d'acquérir une qualification minimale de niveau V. La majorité de ces décrocheurs étaient scolarisés en lycée professionnel. L'absentéisme est important en Guadeloupe, ce phénomène commençant dès le collège, voire le primaire, et la majorité des décrocheurs étaient déjà repérés comme absentéistes
État des lieux	Les efforts déployés par le rectorat devraient être soutenus et amplifiés par une approche mieux coordonnée, issue d'un travail partenarial
Objectifs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux décrocheurs de construire un parcours de formation et/ou d'insertion • Favoriser le maintien des jeunes dans l'institution scolaire par un accompagnement approprié
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du bon fonctionnement de la restauration et du transport scolaires afin de diminuer les causes fréquentes d'absentéisme (journées trop longues, temps d'attente et désœuvrement avant l'entrée en cours) • Equiper les centres de documentation et d'information (CDI) et les salles de permanence qui doivent redevenir salles d'étude et d'éducation à l'orientation • Stimuler l'activation du dispositif du conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF) au niveau des communes afin de mieux répondre aux besoins d'accompagnement des décrocheurs
Pilote	Rectorat et mairies
Partenaires	Conseil général, conseil régional, DJSCS, PJJ, Préfecture, Pôle Emploi, Mission locale régionale
Calendrier	Début des actions dès l'approbation du plan départemental
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'absentéistes pris en charge - Nombre de ces jeunes rattachés à un parcours de formation - Taux de diminution de l'absentéisme dans les établissements du second degré

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action D	
Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
Action n°1-4 : Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires	
Problématique	La plupart des incidents qui concernent les établissements scolaires se concentrent à leurs abords. Proches parfois d'équipements publics comme les commerces ou les gares routières, ces abords deviennent des lieux de passage très fréquentés, notamment pour se rendre sur les lieux de déjeuner. Outre l'action engagée par les chefs d'établissement en partenariat avec les forces de sécurité et les collectivités, la mise en place de dispositif de sécurité technique peut se révéler efficace
État des lieux	Les diagnostics de sécurité ont déjà été effectués dans la plupart des établissements scolaires concernés en Guadeloupe. Les correspondants sécurité-école sont en général identifiés, que ce soit en zone police ou en zone gendarmerie
Objectifs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • La sanctuarisation des établissements scolaires doit être une priorité pour les autorités publiques • Étendre des diagnostics de sécurité aux EPLE • Rendre obligatoire la réalisation d'études de sécurité publique lors de la construction de nouveaux EPLE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les référents sûreté sont désignés pour chaque établissement • Recenser, en liaison avec les communes, les abords des établissements scolaires susceptibles de faire l'objet de la mise en place d'un dispositif de vidéo protection • Actualiser les diagnostics de sécurité et s'assurer qu'ils sont établis pour tous les établissements scolaires • Veiller à la réalisation d'étude de sécurité lors de la construction de nouveaux établissements • Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires sensibles par la mise en place en relation avec les chefs d'établissement, d'opérations de sécurisation police-gendarmerie régulières et adaptées dans le temps et dans l'espace • Poursuivre des actions de prévention des forces de l'ordre en milieu scolaire afin de mieux prévenir la violence et les addictions chez les jeunes
Pilote	Rectorat
Partenaires	Cabinet du préfet, communes, conseil général, conseil régional, police, gendarmerie
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études de sûreté ou de diagnostics de sécurité effectués lors des nouvelles constructions ou lors des rénovations • Nombre de dispositifs de vidéo protection mis en œuvre aux abords des établissements scolaires

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action E	
Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
Action n°1-5 : Améliorer les relations entre police-gendarmerie et jeunes	
Problématique	Il existe souvent une distance naturelle entre les jeunes et les forces de sécurité. Il serait nécessaire de renforcer le lien entre les jeunes et ces forces, en particulier dans les ZSP mais également dans les autres communes de Guadeloupe afin de créer de la proximité et améliorer la capacité de réponse des forces de sécurité
État des lieux	Les forces de sécurité tentent au quotidien d'établir des liens avec la jeunesse mais peu d'actions sont réellement institutionnalisées
Objectifs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions destinées à renforcer le lien au quotidien entre les forces de sécurité et les jeunes afin de ne pas inscrire ces contacts dans une récurrence répressive • Mieux communiquer sur le travail réalisé par les forces de l'ordre, notamment dans leur recherche de la proximité • Créer les conditions d'un apprentissage apaisé des règles qui facilitent la vie en société
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du recrutement de jeunes médiateurs pour les quartiers, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir. • Renforcement du recrutement de jeunes Guadeloupéens dans les forces de police et de gendarmerie en optimisant et en développant les dispositifs existants (recrutement de jeunes Guadeloupéens en qualité de cadets de la gendarmerie afin de favoriser leur insertion tout en permettant à des jeunes issus du territoire d'intégrer les forces de gendarmerie)
Pilote	Directeur de cabinet du Préfet
Partenaires	Mairies, Mission locale, Pôle emploi, préfecture de la Guadeloupe, gendarmerie, police
Calendrier	Mise en place des dispositifs dès le 1 ^{er} juin 2014
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres organisées entre les forces de sécurité et les jeunes • Nombre de jeunes intégrant les effectifs de la gendarmerie et de la police nationale • Taux de diminution de la délinquance chez les jeunes, notamment des mineurs mis en cause

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017 Fiche action F Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
Action n°1-6 : Développer des actions de prévention de la récidive en direction des jeunes	
Problématique	Les jeunes, mineurs et majeurs, inscrits dans une trajectoire délinquante doivent faire l'objet d'une prise en charge individualisée qui leur permette d'être sensibilisés sur le cadre légal et les conséquences de leurs actes. Les actions de prévention de la récidive doivent se déployer dans les champs de la gestion du rapport à l'autorité, dans la réalisation de travaux de réparation
État des lieux	<p>Le rappel à l'ordre. Créé par la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, le rappel à l'ordre permet au maire d'apporter une réponse simple et rapide à des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, dès lors qu'ils ne constituent pas une infraction pénale. L'auteur du fait est convoqué à un entretien, après consultation du Parquet. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents ou de ses représentants légaux. Ce dispositif gagnerait à être formalisé sous la forme de protocoles.</p> <p>Le travail d'intérêt général (TIG). Face à certaines infractions, le juge peut prononcer un TIG. Ce travail, non rémunéré, peut être effectué au sein d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou d'une association habilitée. Cette peine permet au condamné de prendre conscience de ses actes et d'agir en faveur de la société. Il peut s'appliquer pour les mineurs à partir de 16 ans. Ce dispositif est insuffisamment mobilisé dans la région Guadeloupe : les structures d'accueil potentielles sont peu sensibilisées et le maillage territorial fait défaut, les maires se plaignant notamment des insuffisances d'encadrement qui sont les leurs</p>
Objectifs au niveau national	La prévention de la récidive doit être placée au cœur de la politique départementale de prévention de la délinquance, comme un pendant du dépistage du décrochage précoce préconisé dans la fiche action A
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la procédure de rappel à l'ordre à travers la signature de protocoles entre le Parquet et les maires pour délimiter le champ d'application du rappel à l'ordre, harmoniser les procédures et vérifier leur cohérence avec les prérogatives de l'autorité judiciaire • Optimiser le recours au TIG en sensibilisant les structures d'accueil potentielles (communes, EPCI, associations, hôpitaux, maisons de retraites, SDIS), en insistant sur les conditions d'accueil, et en veillant à une bonne répartition des postes de TIG sur l'ensemble de la région
Pilote	Parquet, sous-préfecture, communes volontaires
Partenaires	Gendarmerie, police, PJJ, DJSCS, intervenants sociaux
Calendrier	Signature des protocoles dès que possible et mise en place d'une communication sur les TIG d'ici avril 2014
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles signés entre le Parquet et les maires pour la mise en œuvre de la procédure du rappel à la loi • Nombre de TIG proposés sur l'ensemble de la région Guadeloupe

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017

Fiche action G

Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Action n°1-7 : Renforcer l'autorité parentale à travers la création de la maison de la parentalité

Problématique	Les statistiques de mise en cause des jeunes laissent penser que les parents ne s'impliquent pas suffisamment dans l'éducation de leurs jeunes et que, passé un certain âge, ils « lâchent prise », ce qui amplifie le défaut de repère des jeunes auteurs de faits délictueux ou criminels. La parentalité doit ainsi être accompagnée de manière globale en Guadeloupe
État des lieux	Plusieurs initiatives, notamment mises en œuvre par la CAF, tentent de répondre aux enjeux de la parentalité. Ces initiatives manquent néanmoins de coordination et pourraient donc gagner en efficacité
Objectifs au niveau national	L'objectif premier doit être de rappeler les aux parents leurs obligations parentales et de les impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Il s'agit de redonner aux parents un rôle actif dans l'éducation de leurs enfants
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une maison de la parentalité sous l'impulsion de la CAF afin de coordonner les actions déjà existantes et initier de nouvelles actions • Élargir le CDDF au lycée • Soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale • Développer des dispositifs d'aide et de soutien à la parentalité, fondé sur l'action sociale et éducative • Proposer des cours d'alphabétisation aux parents non francophones
Pilote	CAF, maires
Partenaires	Rectorat, communes, PJJ, associations
Calendrier	Création de la maison de la parentalité avant le mois de mai 2014, mise en œuvre immédiate des autres mesures
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la maison de la parentalité • Nombre de parents accompagnés

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action H	
Priorité n° 2 : Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes	
Action n°2-1 : Améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales	
Problématique	En recevant les plaintes des victimes, les services de police et de gendarmerie occupent une place particulière dans l'accueil et la prise en charge des victimes de violences. Ces dernières années, ils ont engagé des efforts importants pour améliorer l'accueil et l'écoute de ces victimes, notamment à travers les intervenants sociaux en commissariat et en brigade. Il convient de poursuivre ces initiatives, qui sont unanimement saluées par les acteurs de l'accueil et la prise en charge des victimes
État des lieux	L'accompagnement social des victimes se fait en premier lieu à travers les intervenants sociaux en commissariat ou brigade en Guadeloupe, malheureusement trop peu nombreux : 1 intervenant au commissariat de Pointe-à-Pitre toute la semaine, 1 au commissariat de Basse-Terre présent la moitié de la semaine, 1 dans les brigades du nord Basse Terre et 1 dans les brigades du sud Basse Terre. Plusieurs territoires ne sont donc pas couverts par cette offre et les territoires couverts pâtissent de délais de prise de rendez-vous importants et, dans tous les cas, d'aucune prise en charge le week-end et la nuit. La recherche de financements nouveaux serait opportune au vu de l'utilité reconnue du travail de ces intervenants sociaux
Objectifs au niveau national	La sensibilisation et la formation des personnels par les associations spécialisées doivent se poursuivre. Les actions doivent notamment porter sur les conditions matérielles d'accueil à travers l'aménagement d'espaces dédiés (préservant la confidentialité) au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le signalement des situations ayant fait l'objet de procédures dans les commissariats et les brigades vers les travailleurs sociaux aux fins de prévention et/ou de traitement • Agir sur les conditions matérielles d'accueil en mettant en place un protocole pour mieux encadrer le dépôt des plaintes • Poursuivre la formation des services de police et de gendarmerie aux violences conjugales et améliorer le partenariat avec les travailleurs sociaux des secteurs spécialisés (PJJ, protection de l'enfance, SPIP) • Trouver de nouveaux financements afin de renforcer les équipes des travailleurs sociaux en brigade et en commissariat
Pilote	Préfecture, Parquet, Déléguée régionale aux droits des femmes
Partenaires	Police, gendarmerie, associations spécialisées
Calendrier	Augmentation de moitié du nombre d'ETP consacrés à l'accompagnement social des victimes d'ici à la fin de l'année 2014
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées à destination des personnels de police et de gendarmerie sur la prise en charge des victimes de violences et en particulier des femmes • Nombre d'entretiens réalisés annuellement en brigade ou en commissariat

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017

Fiche action I

Priorité n° 2 : Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Action n°2-2 : Coordonner les actions du partenariat local autour au moyen d'un groupe dédié

Problématique	Il apparaît nécessaire de renforcer la coordination des différents acteurs en matière de prévention des violences intrafamiliales et notamment des violences faites aux femmes
État des lieux	Aucune instance n'existe à ce jour en Guadeloupe pour piloter les actions de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes
Objectifs au niveau national	Renforcer la coordination des différents acteurs
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mise place d'un groupe de travail et d'échanges d'informations opérationnels au sein des CISPd ayant vocation à articuler et mutualiser les dispositifs en place mais aussi développer une coordination des actions existantes • Accompagner des victimes, dont les femmes victimes de violences, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés • Centraliser et analyser les statistiques relatives aux violences intrafamiliales et conjugales
Pilote	Maires et DJSCS
Partenaires	Police et gendarmerie, justice, équipes territoriales aux droits des femmes et à l'égalité, référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, travailleurs sociaux du conseil général, associations d'aide aux victimes, intervenants sociaux en commissariat ou en gendarmerie, professionnels de santé, préfecture
Calendrier	Mise en place d'un groupe dédié avant le 1 ^{er} juin 2014
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du groupe • Nombre de victimes accompagnées

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017

Fiche action J

Priorité n° 2 : Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Action n°2-3 : Aider les femmes victimes de violences à atteindre l'autonomie financière et la acquérir des qualifications professionnelles

Problématique	Dans de nombreux cas, l'absence d'autonomie matérielle des femmes victimes les empêchent de sortir du cercle vicieux de la violence. Elles ne peuvent quitter une situation qui les oppresse faute de moyens et de soutien pour ce faire
État des lieux	Il n'existe que les dispositifs de droit commun permettant de répondre au problème de l'absence de l'autonomie financière des femmes, qui semblent relativement inefficaces en Guadeloupe
Objectifs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les conditions de l'autonomie financière ainsi que l'aide à la qualification professionnelle • Encourager l'accès ou le retour à l'emploi des femmes victimes de violence
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Se fonder sur les groupes dédiés des CISPD et la maison de la parentalité pour détecter le public cible de femmes dont le manque d'autonomie financière empêche de sortir de la violence intra-familiale • Faire des CDDF les coordinateurs locaux de cette détection et de la réponse à ces situations • Développer des mécanismes de micro-crédit proposés par des banques populaires en vue d'aider les femmes à changer de situation professionnelle et familiale • Monter de projets associatifs dans le cadre de chantiers d'insertion à destination des femmes victimes de violences
Pilote	CDDF, DJSC, CAF
Partenaires	Associations, centre d'information sur les Droits des femmes et des familles via les Bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi, Pôle emploi, Collectivités, DIECCTE
Calendrier	Mise en place des premières actions dès que possible
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes aidées • Nombre de femmes soutenues à travers des projets de micro-crédit • Nombre de projets associatifs portés

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017

Fiche action K

Priorité n° 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Action n°3-1 : Inciter à l'adoption et la mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique par les communes

Problématique	Conformément à la stratégie nationale, les CLSPD sont incités à adopter des schémas locaux de tranquillité publique s'appuyant sur un état des lieux des dispositifs existants, un diagnostic complet permettant d'identifier les phénomènes de délinquance sur les différents lieux et de les mettre davantage en relation. Ces schémas seront établis en intégrant des approches de prévention situationnelle, en particulier la vidéo protection, et un renforcement de la présence humaine dans l'espace public, notamment par les médiateurs ou les correspondants de nuit
État des lieux	Les stratégies territoriales de prévention de la délinquance sont aujourd'hui disparates et trop peu institutionnalisées
Objectifs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des périodes (le soir, les vacances scolaires) et des lieux (abords des établissements scolaires, stations de réseaux de transport, équipements publics, halls d'immeubles, etc.) les plus criminogènes dans un diagnostic exhaustif • Définir une stratégie locale prenant en compte l'ensemble des problèmes recensés par les acteurs et définissant une réponse adaptée aux différents types de faits analysés
Actions	Adoption du schéma de tranquillité publique dans le cadre des CLSPD ou des CISPDP si cela est cohérent
Pilote	Maires
Partenaires	Tous les partenaires des CLSPD
Calendrier	Avant la fin 2014
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et mise en œuvre du schéma de tranquillité publique détaillé par bassin de délinquance, apportant des réponses précises et concrètes • Évaluation annuelle de leur mise en œuvre au 1^{er} janvier de l'année N+1

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action L	
Priorité n° 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique	
Action n°3-2 : Poursuivre la lutte contre la circulation des armes	
Problématique	Le sentiment d'insécurité généré au sein de la population guadeloupéenne par la détention et le transport d'armes, notamment de chasse, alimente le phénomène de circulation des armes à travers la recherche de l'auto-défense par les Guadeloupéens
État des lieux	Les forces de sécurité ont redoublé les actions visant à aboutir à la saisie d'armes en 2013, notamment à travers des actions quotidiennes fondées sur l'article 78-2-2 du code pénal, en particulier dans la ZSP. Ainsi, 981 armes de toutes natures ont été saisies en Guadeloupe contre 496 durant l'année 2012, soit une augmentation de +197 %. Deux campagnes visant à inciter les Guadeloupéens à déposer volontairement leurs armes en commissariat ou en brigade ont par ailleurs permis de retirer de la circulation 232 armes et près de 2500 munitions en 2013
Objectifs au niveau national	Lutter contre le port et le transport des armes dans l'espace public
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et actualiser le document d'information remis lors de l'acquisition d'une arme en armurerie • Poursuivre l'effort des forces de sécurité sur les opérations de l'article 78-2-2 du code pénal • Relancer une nouvelle campagne de dépôt volontaire des armes au début du mois de mars 2014 • Sensibiliser les jeunes lors des JAPD et dans le cadre des actions menées par les forces de sécurité • Étudier la possibilité d'informer les maires au sujet des détenteurs d'armes dans leur commune
Pilote	Préfet
Partenaires	Procureur de la République, maires et polices municipales, police et gendarmerie nationales
Calendrier	Mise en œuvre immédiate des actions d'information, relance de la campagne de dépôt volontaire des armes
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de saisies d'armes • Résultats de la nouvelle campagne de dépôt volontaire des armes

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017	
Fiche action M	
Priorité n° 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique	
Action n°3-3 : Limiter les troubles liés à la consommation d'alcool sur la voie publique	
Problématique	La vente d'alcool par les commerces de proximité, en libre-service, entraîne de nombreux désagréments pour les habitants des quartiers : nuisances sonores, regroupement de population, troubles à l'ordre public
État des lieux	L'encadrement de la vente d'alcool, notamment par les marchands ambulants n'est pas complètement appliqué en pratique. Certains points de vente d'alcool sont par exemple à proximité des établissements scolaires
Objectifs au niveau national	Limiter les troubles liés à la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces communs tels que les cages d'escalier
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Prise d'arrêtés municipaux portant interdiction de la vente 24h/24h et réglementation de la consommation d'alcool • Appui de la préfecture avec la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet • Généralisation du timbre amende pour la verbalisation de l'infraction par l'officier du ministère public afin de simplifier la procédure • Travail entre les services de police et la préfecture pour engager des procédures pour non respect de la réglementation • Actions de formation et de sensibilisation auprès des commerçants • Définition d'une politique de contrôle des lieux de vente d'alcool, notamment avec la douane et la DIECCTE
Pilote	Maires et Préfet
Partenaires	Procureur de la République, forces de l'ordre, service des Douanes, DIECCTE, associations de commerçants
Calendrier	Mise en œuvre immédiate des actions
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'arrêtés municipaux • Indicateur statistique sur l'utilisation du timbre amende • Nombre de procédures engagées • Nombre d'actions de formation et de sensibilisation menées

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017

Fiche action N

Priorité n° 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Action n°3-4 : Aménager l'espace urbain pour diminuer les sources d'insécurité

Problématique	L'imparfaite adaptation de l'espace urbain peut favoriser des comportements délinquants. Il s'agit d'inscrire cet objectif dans une approche globale de l'aménagement urbain, existant comme futur
État des lieux	<ul style="list-style-type: none"> • Erreurs de conception de certains quartiers • Manque de lisibilité de certains espaces • Clauses d'insertion sociale insuffisamment valorisées • Défaut d'entretien : éclairage déficient, déchets, épaves de voiture
Objectifs au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la conception de l'espace public • Améliorer la lisibilité de l'espace public, pour l'habitant et l'utilisateur de passage • Renforcer l'insertion sociale, valoriser l'action des habitants et renforcer le lien social
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Au stade de la conception : renforcer la logique partenariale et la concertation en intégrant la police nationale et la gendarmerie au stade de la conception, réaliser des études de sécurité préalable, prévoir l'aménagement de lieux de rassemblement pour les jeunes • Modification de l'existant : remettre le nom des rues, améliorer l'adressage, intégrer le critère ZSP dans le choix des quartiers éligibles à l'ANRU 2 • Appliquer les clauses d'insertion sociale : majorer les clauses d'insertion, renforcer les entités d'insertion, renforcer le suivi et la communication sur la mise en œuvre des clauses d'insertion, notamment auprès des habitants, multiplier les réunions entre bailleurs, forces de l'ordre, associations d'habitants pour identifier les difficultés, responsabiliser et mobiliser
Pilote	Maires
Partenaires	Bailleurs sociaux, forces de l'ordre, professionnels de l'action sociale, collectivités, Pôle emploi, DEAL, Préfecture
Calendrier	Mise en œuvre immédiate des actions
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un travail partenarial au moment de la conception des zones d'habitat • Nombre de quartiers traités et retour des habitants à travers des sondages d'opinion • Publication du nombre d'emplois générés, du nombre de structures bénéficiaires et créées • Publication régulière d'un bilan quantitatif et qualitatif • Nombre de zones identifiées et de démarches formalisées pour les quartiers situés en ZSP

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA GUADELOUPE 2014-2017

Fiche action O

Priorité n° 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Action n°3-5 : Déployer les réseaux d'alerte rapide par SMS

Problématique	Les réseaux d'alerte rapide par SMS permettent de porter à la connaissance de publics cibles des phénomènes de violence (vols à main armée ou avec violence, vols à l'étalage, cambriolages notamment). Ces dispositifs ont notamment été développés à destination des commerçants de la ZSP, à travers le réseau « Alerte commerce » qui permet à la police d'envoyer des messages d'alerte en temps réel aux commerçants lorsque des actes délictueux sont constatés dans une rue ou un quartier. Ce dispositif, qui s'adresse aux commerçants les plus exposés aux phénomènes de violence (bijoutiers, buralistes, stations-services, boulangers notamment), gagnerait à être étendu et généralisé à d'autres publics cibles
État des lieux	En Guadeloupe, le dispositif « Alerte commerce » a été mis en place dans la ZSP. D'ici la fin du mois de janvier 2014, il sera déployé sur l'ensemble de la ZSP en partenariat avec la CCI et avec le soutien des unions commerciales du département. La charte de bonne conduite avait été signée au mois de décembre 2013. Dans le reste de la région, des initiatives devraient être engagées vis-à-vis d'autres publics cibles.
Objectifs au niveau national	Des réseaux d'alerte rapide SMS pourraient être développés à l'égard d'autres professions exposées mais en dehors de la ZSP cette fois-ci
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre le dispositif « Alerte commerce » aux zones sensibles de la Guadeloupe et veiller à un bon maillage territorial dans la région en veillant à ce que cela soit accompagné de la signature d'une charte de bonne conduite • Identifier d'autres publics cibles et mettre en place des conventions avec leurs organisations représentatives pour le déploiement de réseaux d'alerte rapide SMS
Pilote	Préfecture, sous-préfecture, Parquet
Partenaires	CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, Unions commerciales, communes, police, gendarmerie
Calendrier	Déploiement du dispositif dans les principales zones identifiées dans la région d'ici au 1 ^{er} décembre 2014
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de signalements par les forces de l'ordre • Nombre de SMS d'alerte et de vigilance adressés • Nombre de contacts dans les listes de diffusion • Adoption de charte de bonne conduite • Nombre d'action de formation et de sensibilisation menée

